

17

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 mars 2006 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- WAGNER
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	- MME LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS		
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER -
	SCHNEIDER(suppléant)		
PREUSCHDORF:	M BASTIAN		

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON et Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM MORI, APPRIL, WALTER, KENNEL qui donne procuration à M BASTIAN, TROG, MME CHALOPPE qui donne procuration à M KREISS, MME FISCHER qui donne procuration à M BASTIAN, Et MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON et Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

3) Sageece du Seltzbach : - Opération 2006.

Vu les objectifs du SAGEECE du Seltzbach,

Vu le programme pluriannuel de restauration du Seltzbach et de ses affluents de décembre 2003.

Vu la mission de Maîtrise d'œuvre et de consultation du Bureau d'étude SINBIO du 28 novembre 2005, prévoyant une tranche ferme pour les phases 2 et 3 et une tranche optionnelle pour la phase 4.

Le Président présente l'avant projet du Bureau d'étude SINBIO concernant les tranches 2 à 4 (la tranche 1 ayant été réalisée en 2005).

L'avant projet a été présenté et approuvé en commission le 8 mars.

- la 2^{ème} tranche (saison 2006/2007) a une dominante « restauration / élagage » pour un coût de **97.722€ HT**.
- La 3^{ème} tranche (saison 2007/2008) a une dominante « plantations » pour un coût de **86 244€ HT**.
- La 4^{ème} tranche a une dominante « réaménagement du lit » pour un coût de **126.988€ HT** et présente un caractère optionnel. Un dossier plus détaillé est consultable au bureau de la Communauté de Communes et dans chaque mairie.

Par ailleurs, un Programme d'Entretien des cours d'eau est en préparation par les services du Conseil Général.

- Ce programme d'entretien pluriannuel (PPE) permettra d'intervenir sur les principaux cours et affluents d'eau selon deux cycles de 3 ans (soient 6 années d'entretien entre 2009 et 2014), pour un montant global estimé à environ 96 000 € HT (soient 16 000 € HT/ an en moyenne), étant entendu que ce montant sera précisé année après année et pourrait faire l'objet d'aides financières du Département et de l'Agence de l'Eau, selon les modalités actuellement en vigueur.

Le Conseil aura à se prononcer pour la réalisation des tranches 2 et 3 des travaux de restauration (de 2006 à 2008), ainsi que sur les principes d'un Plan d'Entretien régulier de l'ensemble des cours d'eau (2009-2014).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve les tranches 2 et 3 des travaux de restauration ;
- Approuve les principes d'un Programme Pluriannuel d'Entretien échelonné sur deux cycles de 3 ans pour l'ensemble du périmètre. (entre 2009 et 2014).
- Demande au Président de :
 - **solliciter** l'engagement des procédures réglementaires pour l'ensemble des 3 tranches et du programme d'entretien qui suivra – **loi sur l'eau et DIG (Déclaration d'Intérêt Général)**
 - **d'organiser**, en lien avec le Bureau d'étude SINBIO, la consultation formelle des riverains qui seront concernés par des travaux spécifiques (ouvrages) ou par des plantations lors de la 2° et de la 3° tranche ;
 - **solliciter les aides** du Conseil Général et de l'Agence de l'eau successivement pour ces deux tranches de travaux de restauration (année par année), au titre du SAGEECE du Seltzbach.
 - **Lancer la consultation** des entreprises, par un appel d'offre, pour les tranches 2 et 3 des travaux de restauration
- Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à la réalisation des objectifs.

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 27 mars 2006

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

